

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – PRESTATIONS DE CONSEIL

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de conseil proposées par la société ATRIA. Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document, sauf dérogation formelle et écrite acceptée par les deux parties.

Documents contractuels

Chaque intervention fait l'objet d'une convention de prestation ou d'un devis, précisant l'objet de la mission, les modalités d'exécution, le planning et les livrables attendus. La prestation est considérée comme validée à réception d'un exemplaire signé. Une facture est émise conformément aux termes contractuels.

Nature de la prestation

Les prestations de conseil proposées par ATRIA relèvent d'une obligation de moyens. ATRIA mobilise son expertise pour répondre aux besoins exprimés par le Client, dans le respect des objectifs définis contractuellement. Le Client s'engage à fournir l'ensemble des informations, documents et accès nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Les livrables éventuels (rapports, notes, préconisations) sont précisés dans la convention.

Conditions financières

Les tarifs sont exprimés hors taxes (HT) et soumis à une TVA au taux en vigueur (actuellement 8,5 %). Sauf disposition contraire, les frais de déplacement et de repas sont compris dans le tarif global. Les factures sont émises à l'issue de la prestation ou selon l'échéancier convenu, et sont payables à réception, dans un délai maximum de 30 jours calendaires. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités équivalentes à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Annulation, report et modification

Toute annulation de la part du Client doit être notifiée par écrit. Si l'annulation intervient plus d'un mois avant le début de la mission, une reprogrammation sans frais est possible dans un délai de six mois. En cas d'annulation dans le mois précédant le démarrage, 50 % du montant initial sera facturé. Les frais engagés et non remboursables seront en tout état de cause imputés au Client.

Propriété intellectuelle

Tous les contenus, outils, méthodes, rapports et livrables produits par ATRIA dans le cadre de la prestation demeurent sa propriété exclusive. Toute reproduction, diffusion ou réutilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

Lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts

ATRIA s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts et, plus largement, d'éthique dans les affaires, conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite "Sapin 2".

ATRIA s'engage à mettre en œuvre des pratiques loyales, transparentes et éthiques dans l'exécution du présent contrat, et à informer immédiatement le Client de toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts ou un acte de corruption, active ou passive.

Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées avant, pendant et après l'exécution de la mission. Aucune information sensible ne pourra être communiquée à des tiers sans accord écrit préalable.

Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la prestation sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression en s'adressant à : contact@atria.run.

Références client

Sauf indication contraire formulée par écrit, le Client autorise ATRIA à faire figurer son nom, son logo et une description générale de la mission de conseil réalisée parmi ses références, à des fins de communication externe et de valorisation de son savoir-faire.

Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société ATRIA ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée et est expressément limitée au montant total de la prestation concernée. Aucun dédommagement ne pourra être demandé au titre de pertes indirectes, de manque à gagner ou de préjudice commercial.

Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord, le différend sera porté devant le tribunal de commerce de Saint-Denis de La Réunion.

Élection de domicile

ATRIA fait élection de domicile à l'adresse de son siège social : 12 chemin des Géraniums, 97416 LA CHALOUPE SAINT-LEU

Date d'application : 15/10/2025